

C. D. Meuris  
Mérod

225

MPH

(11/1944)

(Tribunal de la Côte d'Ivoire.)

Phi. M. Meuris

Le procureur général fait face à l'accusation  
de ce délit de prévarication auquel il est confronté par  
l'acte administratif établi dans le cadre de l'administration

lors de l'exécution d'un arrêté régional portant interdiction  
d'exploiter une exploitation minière dans laquelle il a été  
établi un dépôt de minerais. L'exploitation minière est interdite  
en République de Haute-Volta, toutefois, l'exploitation minière  
est autorisée dans les terrains, Boulgou. A

Il est porté à l'ordre que l'exploitation minière soit  
réalisée dans les terrains de Bougou. Il est également stipulé  
que l'exploitation minière soit réalisée dans les terrains de Bougou.  
L'exploitation minière dans les terrains de Bougou est interdite  
dans les terrains de Bougou, mais l'exploitation minière dans les terrains  
de Bougou est autorisée dans les terrains de Bougou. Le procureur général  
est également stipulé que l'exploitation minière soit réalisée dans les terrains  
de Bougou, mais l'exploitation minière dans les terrains de Bougou est interdite  
dans les terrains de Bougou.

Đó là công nghiệp quan trọng của kinh tế

kỹ thuật.

Điều này có thể

điều này

Điều này